

taclé à attiré pendant deux soirées consécutives une foule d'étrangers. Le magasin de M. de Pachère et la maison de M. Brasseur ont également été illuminés.

— La vingtième liste des étrangers qui ont visité Ostende depuis le commencement de la saison des bains en porte le nombre à 12,110 personnes.

— Le N.° 63 de la liste de Spa porte à 7,825 le nombre des étrangers qui avaient visité cette ville à la date du 9 septembre.

— Deux agents de la Compagnie de l'Ouest ont présenté dernièrement le fruit de leur travail à la Société d'encouragement, qui leur a accordé deux médailles en platine. Ils s'agit d'appareils de sécurité des chemins de fer.

L'un des systèmes comprend un appareil de télégraphie électrique qui a pour but de transmettre d'une station de chemin de fer à la station voisine un signe indiquant qu'un train vient de quitter la station et s'engage sur la voie dans une direction donnée; ce signe reste visible à tous aux deux stations de départ et d'arrivée jusqu'à ce qu'il soit effacé par le chef de la station d'arrivée, au moment où le train annoncé va la quitter pour continuer sa route. Cet appareil sert aussi pour transmettre des demandes de secours à des intervalles de quatre kilomètres l'un de l'autre.

Le deuxième appareil de sûreté des chemins de fer comprend une disposition très-simple pour préserver d'une rencontre les trains entre eux ou avec des machines au passage des embranchements. Le principe sur lequel repose l'invention consiste à établir, entre les différents disques et aiguilles de changements de voie, une solidarité telle que la manœuvre qui livre passage à un train sur un point dangereux soit mécaniquement impossible. Cette connexion s'établit à l'aide d'un système de tiges à verrous, enrayant les divers appareils et commandés successivement par chacun d'eux.

— M. Canoy, chef de station à Gand, vient de recevoir de lord Clarendon, ministre des affaires étrangères en Angleterre, une magnifique bague en brillants, en reconnaissance de ses bons offices dans ses rapports avec les courriers du cabinet anglais, pendant qu'il était chef de la station de Malines. Ce riche présent était accompagné d'une lettre personnelle du ministre anglais.

— On écrit de Francfort, le 10 septembre, à la Gazette de Cologne :

Contre la coutume, notre foire aux cuirs s'est déjà terminée hier. Les provisions, sans être fortes, n'étaient point insignifiantes, vu qu'une grande partie des marchandises destinées pour la foire a été achetée soit de seconde main, soit sur le navire ou sur le chariot, sans avoir été d'abord transportée à la halle aux cuirs.

Pendant toute la durée de la foire, les prix sont toujours allés croissant; les marchands qui ont acheté dans les premiers jours, ont payé les prix les plus avantageux. Le bon cuir sauvage à semelles a été vendu de 60 à 67 thalers les 100 livres du Zollverein; le cuir allemand à semelles de 52 à 58 thalers; le cuir de veau brun 96 à 110 thalers; le cuir de veau noir 88 à 107 thalers; le cuir de bœuf 66 à 76 thalers; le cuir de vache 62 à 69 thalers; le cuir de Jaffa 60 à 72 thalers.

Parmi les cuirs de veau, les peaux légères ont obtenu les prix les plus élevés. Les peaux de moutons tannées et alunées se sont vendues à des prix excessifs, qui ont surpassé de plus de 50 p. % les prix obtenus à la foire de Péques.

Les marchands autrichiens et étrangers n'ont pas assisté à notre dernière foire.

PETITE CHRONIQUE.

Une petite dame se présente à la barre du tribunal correctionnel pour se plaindre d'un abus de confiance qu'elle reproche à un beau jeune homme, M. Hector Clavelot. Cette petite dame, dont la robe de soie est bleu clair, le mantelet bleu clair, les bottines bleu clair, n'est ni une propriétaire, ni une rentière, ni une pensionnée, ni une marchande, ni une artiste; on jeterait sa langue aux chiens avant de deviner ce qu'elle est. Elle est couliissière. Depuis longtemps déjà, à la Bourse, et aussi un peu au tribunal correctionnel, on connaît les couliissières, mais les couliissières, que nous sachions, n'y avaient pas fait encore leur apparition. Qu'est-ce donc qu'une couliissière ?

On sait que l'entrée de la Bourse est interdite aux femmes; on sait que les plus intrépides, furieuses de cette interdiction, rôdent autour du temple comme des âmes désolées, se forment en groupes, attendent qu'un faux lévite, sortant du sanctuaire, leur transmette les oracles de l'aveugle déesse. Ce faux lévite est ordinairement le quatrième commis d'un quart de sous-couliissier, fort affairé au surpris, se faulant lui-même dans la coulisse pour son compte, et surtout pour le compte d'autrui.

Telle est la profession du prévenu, du jeune Hector Clavelot, qui y joint une belle figure, une chevelure et des moustaches aile de corbeau. Ce commis couliissier, couliissier lui-même, fort affairé, avons-nous dit, n'a pas le temps de parcourir tous les groupes de femmes éparpillées autour du grand parallélogramme;

de là la nécessité de créer une nouvelle fonction extra-numéros, celle de couliissière.

C'est cette fonction dont a été pourvue la dame bleu clair, et elle consiste à prendre les nouvelles de la bouche du couliissier pour les transmettre aux oreilles des groupes féminins.

Mais la dame bleu clair ne s'est pas bornée à l'exercice de sa fonction de couliissière: depuis longtemps elle a joué, et elle jouera toujours; depuis longtemps elle a spéculé sur les télégraphes, sur les docks, sur la gastronomie; depuis longtemps elle a jeté ses ancres dans l'océan de l'agio. A-t-elle gagné? a-t-elle perdu? C'est ce que le débat va ap- prendre.

De quoi vous plaignez-vous? lui demande M. le président.

La dame bleu clair. — Je me plains de ce que j'ai confié à M. Clavelot 700 fr. pour m'acheter de la rente, et de ce qu'il m'a acheté à la place des actions industrielles sans valeur, ce qui fait que je perds mes 700 fr. qu'il ne veut pas me rendre.

Le prévenu. — Madame, qui est couliissière, sait bien qu'avec 700 fr. on ne peut pas faire des affaires sur la rente.

La dame bleu clair. — Je ne sais rien de tout cela; je sais que je ne vous ai chargé ni de m'acheter des actions, ni d'acheter à terme, ni à prime, ni en liquidation...

M. le président. — Vous paraissez fort au courant des termes de la Bourse. Y a-t-il longtemps que vous employez le prévenu à jouer pour vous ?

La dame bleu clair. — Il y a peut-être un an.

M. le président. — Et vous a-t-il fait gagner de l'argent quelquefois.

La dame bleu clair, avec une charmante nonchalance. — Oui, une fois j'ai eu une bonification de 1,500 fr. sur la gastronomie.

M. le président. — Et cette fois vous avez été bien contente de votre couliissier ?

La dame bleu clair. — Sans doute; il n'y avait pas de quoi pleurer.

M. le président, d'un ton sévère: Eh bien! madame, il faut savoir pleurer de la perte, comme vous avez su rire du gain; c'est le sort de tous les joueurs de perdre ou de gagner. Le prévenu fait un vilain métier, et vous vous y êtes associée sachant fort bien ce que vous faisiez; retirez-vous, la cause est entendue.

Le Tribunal, après un court délibéré, déclare que le délit n'est pas suffisamment établi, et renvoie le prévenu de la plainte.

(Gazette des Tribunaux.)

On trouve chez WATTEL FRÈRES, Ebénistes, rue Nain, N.° 21, des ameublements complets en tous genres.

Leurs magasins sont pourvus des articles qui concernent cette partie.

Ils se chargent de remettre à neuf, de réparer et d'échanger les meubles anciens et modernes.

A une expérience acquise par la pratique de leur état dans les principales villes de France, les sieurs WATTEL FRÈRES joignent aussi l'avantage des innovations qu'ils peuvent apporter dans tous les genres de meubles.

C'est un progrès que ne peuvent réaliser les marchands qui se bornent à vendre mais qui ne fabriquent pas.

Ils peuvent livrer aux prix de Paris les travaux qu'on voudra bien leur confier.

Le nombre de leurs ouvriers est toujours en rapport avec l'importance des ouvrages à exécuter.

Ainsi donc: exactitude, économie dans les prix, garantie de solidité, bonne confection, voilà des titres à la confiance que sollicitent les sieurs WATTEL FRÈRES.

Il sera facile de se convaincre des avantages qu'ils offrent, en visitant leurs magasins.

Spécialité de Chaises en tous genres.

M. J. BESSON, de la maison PEYRAT, de Paris, appelé à Lille pour de grands travaux de toiture avec carton bitumé, est à même de donner des renseignements aux personnes que cette nouvelle industrie intéresse, car elle apporte dans la construction du bâtiment une économie considérable.

M. J. BESSON est descendu à l'Hotel de Gand, à Lille. Il se fera un plaisir de se rendre à Roubaix, chez les personnes qui lui en feraient la demande.

Petites Causes célèbres, par Fréd. THOMAS, avocat à la Cour impériale de Paris.

Le 20.° volume (mois d'août) contient les détails complets de l'affaire Pescatore, et deux autres procès curieux à divers titres, l'un intitulé: *Une bergère décapitée et violée par son amant*; et l'autre: *Une femme vendue pour deux litres de vin*.

Pour ne pas scinder les plaidoiries si remarquables de l'affaire Pescatore, l'éditeur a doublé la matière des volumes ordinaires. Est-il étonnant avec tous ces soins de rédaction et d'impression, que le succès de cette charmante publication grandisse tous les jours.

Il paraît un volume par mois, douze volumes par an. On s'abonne à l'année, et pour 8 fr. on reçoit franco par la poste douze volumes.

On souscrit franco à Paris, chez M. PALIS, directeur du bureau des copies, autographes, dessins, rédactions et traductions en toutes langues, place de la Bourse, 15.

HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8h 15m matin. — 7h soir.
Pour Lille, 8h 15m matin. — 11h 45m mat. — 4h 30m soir. — 9h soir.
Pour Tourcoing, 9h 15m matin. — 3h 15m soir. — 4h 30m soir. — 9h soir.
Pour Lannoy, 3h 45m soir. — 9h soir.
Pour Calais, 11h 15m matin. — 4h 30m soir. — 9h soir.
Pour la Belgiq., 9h 15m matin. — 3h 45m soir. — 9h soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7h du matin à 6h soir.

Le Bureau est ouvert :

En été, de 7h du matin à 7h du soir;
En hiver, de 7h du matin à 6h du soir;
Les dimanches et jours fériés; le bureau est fermé à 3h après midi.

ART. 202 de l'instruction générale sur le service des postes. — Nul, soit fonctionnaire, soit particulier, ne doit insérer dans les lettres ou autres objets de correspondance confiés à la poste, ni effets au porteur, ni espèces monnayées, ni matières d'or ou d'argent, ni bijoux, ni diamants, ni autres objets précieux. (Arrêt du Conseil du 31 mai 1786, — lois des 22 août 1791 et 5 nivose an V.)

Le mot du logogriphe inséré dans le dernier numéro est *Esprit*, dans lequel on trouve *épi, rit, pret, sep, ris*.

LES VRAIS ET LES FAUX SAVANTS.

FABLE.

Un jour, un père instruisant ses enfants Sur les objets intéressants Que nous présente la nature, Surtout ceux de l'agriculture, Leur disait: Observez ces épis dans les champs: Tant qu'ils sont vides ils se dressent: Sont-ils pleins? dès lors ils s'abaissent. Ce sont les emblèmes parfaits Et des faux savants et des vrais: Plus dans les uns légère est la science, Plus, se haussant, ils montrent d'assurance: Plus les autres ont de savoir, Plus d'eux-mêmes ils se défont; Ils s'abaissent, ils s'humilient. La science est pour eux un fidèle miroir, Qui leur met sous les yeux sans cesse Les bornes de l'esprit, son vide et sa faiblesse.

KARMESES.

Dimanche 21 septembre.

Cysoing. — Escobecques. — Fournes. — Hellemmes. — Hem. — Houplines. — La Neuville. — Tourmignies. — Wattignies.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

LE STOCK

Bulletin des Soldes en tous genres

SUR LA PLACE DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

Directeur: M. HAXHE BANGOFISKY.

AUX ABONNÉS: MM. les Fabricants et Négociants sont invités à donner au Stock l'énoncé et les échantillons des lots qu'ils ont à vendre au-dessous du cours, et indiquer s'ils désirent garder l'anonyme. — MM. les Commissionnaires et Acheteurs sont priés d'indiquer les demandes de lots ou parties qui leur sont utiles. — Toutes les opérations du Stock se font au comptant.

Echantillons & Lettres affranchis.

AVIS AU COMMERCE.

Toute fabrique ou maison de commerce possédée des articles dont l'inventaire, l'état, l'exécution ou la fin de nouveauté nécessite une taxe au-dessous du cours.

Le plus incontestable moyen d'appeler la vente sur des marchandises qui s'oublent et que l'acheteur, en général, ignore, c'est de les faire connaître.

A cet effet, l'Administration du Stock s'est créée!

Elle a fondé, en premier lieu, un Bulletin hebdomadaire dont la première division, destinée aux acheteurs par les vendeurs, présente les offres de parties à solder.

Le Stock fait donc appel à tous les négociants qui ont des lots dans ces conditions et en sollicite à l'appui les échantillons: car l'acheteur, sûr de trouver des éléments précieux pour ses achats, non-seulement voudra interroger chaque numéro du Stock, mais encore voudra s'identifier aux échantillons qui en font le sujet.

La deuxième division, destinée aux vendeurs par les acheteurs, sera LA DEMANDE de soldes ou du moins de parties en dehors du cours dont tel acheteur aurait besoin et qu'il ne trouverait pas aux autres offres.

Partant des principes suivants:
1.° Qu'à toute chose, quoi que ce soit, le fournisseur et l'acquéreur existent;
2.° Que si tous les inventaires remuent des marchandises qui se meuvent en poussière, cela n'est dû qu'à l'ignorance du débouché primitif de solde, ou au parti pris de tenir tête;
3.° Qu'aucun acheteur ne peut (s'il est commerçant) répudier de connaître ces occasions hors ligne.

L'Administration du Stock distribue à profusion son Bulletin, qui devient ensuite le guide perpétuel et indispensable de chacun. Une exposition permanente des échantillons qu'on lui confie, et les renseignements qu'elle donne à chacun, amènent droit au placement des lots, soit par elle-même, soit du vendeur à l'acheteur, qui, dès lors, se trouvent en présence.

Cette large combinaison, qui est sauvegardée de toute contrefaçon (par l'acquit en propriété exclusive), est appelée à rendre d'immenses services au commerce; l'accueil qu'elle reçoit chaque jour par les renseignements qui s'y échangent et par les affaires qui s'y concluent déjà, lui assurent une place remarquable dans les transactions.

Pour le vendeur, désormais l'inventaire sera une vérité; pour l'acheteur, l'introuvable devient trouvable, et le commissionnaire n'aura plus à biffer les trois quarts de ses ordres!

Abonnement au STOCK, à son Bulletin et aux avantages qu'il consacre.

20 francs par an pour Paris (le port en sus pour la province et l'étranger). — Toute demande d'abonnement du dehors de Paris doit être accompagnée d'un mandat sur la poste, à l'ordre de M. HAXHE BANGOFISKY, et adressée directement à l'Administration.

Droits à trois lignes d'insertions par semaine, en OFFRES ou DEMANDES de soldes, et tous renseignements désirables sont acquis aux Abonnés.

N. B. L'Administration ne prélève de provision que sur les affaires qu'elle traite elle-même directement, si le vendeur ou l'acheteur désirent garder l'incognito. Cette provision varie de 2 à 5 p. %, suivant l'importance de l'affaire. — (Toutes lettres ou échantillons non affranchis sont rigoureusement refusés.)

Bureaux du STOCK, 15, rue Trévise, à Paris.

Représenté à Bordeaux, par M. CHADEFOND.
à Saint-Etienne, par M. GIRAUDIER fils et CALLET, rue Ste.-Barbe, 32.
à Roubaix, par M. DUQUENNOY, rue de l'Hospice, 26.
à Tourcoing, par M. DUQUENNOX, rue du tilleul, 39.

AVIS. — L'Administration demande des Représentants en province & à l'étranger.

Manufacture spéciale DE **ROBES DE BAL** M. me ELMIRE, 15, rue de Trévise, 15. SAISON D'HIVER 1856-57, CHOIX MAGNIFIQUE.